

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »
**Programme de recherche
sur l'écriture et la lecture
Concours 2014-2015**

proposé par

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
et
Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

À SOULIGNER

Volets offerts :	bourse doctorale, projet de recherche-action, projet de recherche, synthèse des connaissances
Durée :	variable selon les volets
Montant :	voir modalités dans le document
Lettre d'intention :	mercredi 7 mai 2014 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 1 ^{er} octobre 2014 à 16 h

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Priorités de recherche pour 2014-2015	p. 4
Conditions du concours, de la subvention et de la bourse	p. 8
Volets offerts dans ce concours	p. 10
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 11
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 14
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 17
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse	p. 18
Renseignements	p. 18
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses des connaissances	p. 19
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche-action	p. 20
Annexe 3 : Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action	p. 21
Annexe 4 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 23
Annexe 5 : Grille de signification des notes et des cotes utilisée lors des comités d'évaluations de pertinence et scientifique	p. 24

OBJECTIFS

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis devront permettre de :

- Favoriser le développement de connaissances permettant l'émergence de l'écrit ainsi que l'amélioration des compétences à lire et à écrire en français;
- Créer un partenariat entre le milieu de la recherche et le milieu scolaire;
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats des recherches auprès du milieu scolaire.

Dans le cadre de ce programme, les projets de recherche en partenariat avec le milieu scolaire sont privilégiés. Ils doivent être basés sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils doivent également comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. Les chercheurs doivent présenter leur proposition en lien avec **la ou les priorités** établies dans le présent document et l'indiquer clairement dans les formulaires prévus à cet effet.

Appel de propositions

CONTEXTE

La qualité du français écrit constitue un enjeu incontournable pour le Québec d'aujourd'hui et de demain. Non seulement la lecture et l'écriture demeurent les fondements de l'apprentissage dans toutes les disciplines scolaires, mais leur maîtrise est devenue une condition indispensable à une bonne insertion sociale et professionnelle, dans un monde où l'avènement de l'ère numérique vient ajouter une nouvelle dimension dans la façon de lire et d'écrire. Quel que soit le métier ou la profession que les jeunes choisissent, la qualité de la langue entre en jeu et une nécessaire sensibilisation à cet égard s'avère essentielle pour que les adultes puissent rencontrer les exigences du monde du travail et s'épanouir en tant que citoyens. Au début de l'apprentissage, il est établi par la recherche que la connaissance des lettres ainsi que les habiletés de traitement phonologique, lexical et morphologique contribuent à la réussite en lecture et en écriture. Outre l'enseignement de ces différents savoirs, que faire pour former un lecteur/scripteur efficace tout le long de sa vie?

Or, depuis quelques années, les données issues d'enquêtes internationales rapportent des résultats préoccupants. Bien que les élèves canadiens de 4^e année du primaire et de 3^e secondaire se situent parmi les meilleurs au monde en lecture, il reste que les élèves québécois sont parmi les plus faibles au Canada (CMEC, 2012; OCDE, 2013). Les premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) précisent que près de 20 % des adultes québécois âgés de 16 à 65 ans sont seulement en mesure de comprendre de courts textes comportant un vocabulaire de base (OCDE, 2013).

Des rapports québécois révèlent aussi des données dignes d'intérêt. Par exemple, les résultats aux épreuves ministérielles en écriture indiquent qu'un élève sur cinq au primaire et au secondaire n'atteint pas les seuils établis, l'orthographe constituant une faiblesse persistante, surtout chez les élèves du secondaire (MELS, 2012). Pour ce qui est des élèves du préscolaire, les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) montrent qu'un enfant sur cinq arrive vulnérable en maternelle, notamment dans la sphère du développement du langage (ISQ, 2013). On sait que le développement du langage oral est un facteur important dans la réussite du langage écrit; or, à la maternelle, près d'un enfant québécois sur dix montre un retard persistant quant à la compréhension de mots si on le compare avec les enfants du même âge (ISQ, 2006).

Compte tenu de ces nouvelles données et dans le but d'enrichir le domaine des connaissances, le Programme de recherche sur l'écriture, lancé en 2009, a été élargi à la lecture pour s'intituler le Programme de recherche sur l'écriture et la lecture. En plus des élèves des ordres d'enseignement du primaire et du secondaire, le programme vise également à développer de nouvelles connaissances sur l'émergence du français écrit des élèves de l'éducation préscolaire et sur la réussite en français écrit des adultes en formation générale.

Plusieurs éléments de contexte, présents au MELS, influencent les orientations et les priorités retenues dans le présent appel de propositions :

- La Politique de l'adaptation scolaire qui reconnaît l'importance de la prévention et d'une intervention précoce pour contrer les difficultés scolaires, notamment en français écrit.

Appel de propositions

- L'implantation des maternelles 4 ans à temps plein en milieu défavorisé qui vise notamment à prévenir les difficultés d'apprentissage en langage oral et écrit.
- Le Plan d'action pour la lecture à l'école qui vise à former de jeunes lecteurs qui prennent plaisir à lire, qui ont régulièrement recours à la lecture de façon efficace et qui feront de la lecture une habitude qu'ils cultiveront toute leur vie.
- Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture (PAELE) qui vise l'adoption de pratiques de littératie familiale et la transformation des pratiques dans les communautés.
- L'entrée en vigueur d'épreuves obligatoires de français à la fin du 2^e cycle du primaire (lecture et écriture) et à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (écriture). Ces épreuves obligatoires s'ajoutent à celles qui sont déjà soumises aux élèves de la fin du 3^e cycle du primaire (lecture et écriture) et de la fin du 2^e cycle du secondaire (écriture).
- La publication de listes orthographiques sur le site du MELS à l'usage des enseignantes et enseignants du primaire.

Dans le cadre du présent appel de propositions, les partenaires ont ciblé certaines priorités de recherche compte tenu de l'élargissement du programme à la thématique de la lecture et aux clientèles du préscolaire et de la formation générale des adultes. De nouveaux besoins de recherche ont été déterminés en prenant en considération le contexte actuel du milieu de l'éducation au Québec et les résultats de recherche issus des projets financés. Les chercheurs doivent ainsi s'assurer que leur préoccupation de recherche n'a pas déjà fait l'objet d'une subvention dans le cadre des concours antérieurs du Programme¹.

C'est dans cette perspective que le MELS s'associe avec le FROSC pour lancer le présent appel de propositions et invite la communauté scientifique à soumettre une lettre d'intention.

PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2014-2015

Les priorités de recherche pour ce concours ont été établies par les partenaires de cette action concertée et regroupées autour de sept axes, soit :

- Axe 1 : L'enseignement du français écrit ;
- Axe 2 : L'apprentissage du français écrit ;
- Axe 3 : L'évaluation du français écrit ;
- Axe 4 : Les besoins spécifiques en français écrit ;
- Axe 5 : L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration du français écrit ;
- Axe 6 : La formation à l'enseignement du français écrit ;
- Axe 7 : L'émergence du français écrit.

¹ Les résumés de tous les projets financés depuis 2009 sont disponibles dans le site Web du FROSC sous *Recherche et expertise, Projets et rapports de recherche, Actions concertées, Programme de recherche sur l'écriture* [En ligne] : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php>

Appel de propositions

AXE 1 : L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire ou la formation générale des adultes.	
1.1	Quelles sont les pratiques d'enseignement les plus susceptibles de favoriser le développement des capacités d'interprétation, de réaction ou d'appréciation en lecture?
1.2	Quelles pratiques pédagogiques relatives à la révision des éléments discursifs, textuels ou stylistiques sont les plus susceptibles de favoriser le développement de la compétence à écrire?
1.3	Quelles sont les conditions à mettre en place pour favoriser un arrimage des pratiques en français écrit entre les enseignants du primaire et ceux du secondaire ou entre les enseignants du secondaire et ceux de la formation générale des adultes?

AXE 2 : L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire ou la formation générale des adultes.	
2.1	Comment l'articulation entre l'oral et la lecture, entre la lecture et l'écriture ou celle entre l'oral et l'écriture contribuent-elles à l'amélioration du français écrit?
2.2	Dans quelle mesure les activités culturelles mises en place à l'école (créateurs ou artistes invités en classe, sorties culturelles, activités à la bibliothèque, etc.) favorisent-elles le développement de la motivation à lire ou à écrire?
2.3	Quelles sont les incidences de la rédaction de textes brefs (textos, tweets, maximes, haïkus, etc.) sur le développement de la compétence à écrire, notamment sur le plan syntaxique?
2.4	Quels sont les notions, concepts, processus et stratégies propres à la modalité de lecture d'un texte sur support papier et propres à la modalité de lecture d'un texte à l'écran? Comment les élèves ou les adultes en formation performant-ils en ce qui a trait à la compréhension du texte selon le support choisi?

AXE 3 : L'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire ou la formation générale des adultes.	
3.1	Quelles sont les pratiques de rétroaction innovantes pour favoriser la motivation et la progression des apprentissages en français écrit?

Appel de propositions

AXE 4 : LES BESOINS SPÉCIFIQUES EN FRANÇAIS ÉCRIT

Les projets doivent porter sur les élèves du primaire, du secondaire ou de la formation générale des adultes qui, pour différentes raisons, rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages scolaires. Il peut également s'agir d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, d'élèves provenant de milieux défavorisés, d'élèves allophones, d'élèves immigrants, d'élèves autochtones, etc.

Priorités	Besoins de recherche
	Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire ou la formation générale des adultes.
4.1	Quelles sont les pratiques ou approches pédagogiques les plus susceptibles de favoriser le développement de la compétence à lire ou à écrire des élèves qui rencontrent des difficultés en contexte d'inclusion scolaire?
4.2	Comment tirer profit du fait que certains élèves ou adultes en formation sont bilingues ou plurilingues pour favoriser de meilleurs apprentissages en français?
4.3	Comment tirer profit du capital culturel ou des repères culturels des élèves ou des adultes en formation dans leur apprentissage du français?

AXE 5 : L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DANS L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
	Tous les projets sous cet axe doivent concerner le préscolaire, le primaire, le secondaire ou la formation générale des adultes.
5.1	Comment l'utilisation des outils technologiques ou numériques (tablettes, portables, liseuses, logiciels d'aide à la rédaction, etc.) peut-elle soutenir l'amélioration du français oral ou écrit?
5.2	Quelle est l'efficacité d'approches utilisant le numérique (jeux sérieux, pédagogie inversée, etc.) pour favoriser l'amélioration du français?
5.3	Comment la fracture numérique qui semble exister entre le milieu scolaire et le milieu extrascolaire, notamment dans les milieux défavorisés, a-t-elle une incidence sur l'apprentissage du français?

AXE 6 : LA FORMATION À L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
	Tous les projets sous cet axe doivent concerner les étudiants en formation initiale ou des enseignants en formation continue.
6.1	Quelles sont les modalités d'accompagnement les plus susceptibles de favoriser la mobilisation des savoirs en contexte d'enseignement du français oral et écrit chez les étudiants en formation initiale ou les enseignants bénéficiant d'une formation continue?
6.2	Comment favoriser le développement des compétences informationnelles des étudiants en formation initiale ou des enseignants bénéficiant d'une formation continue dans le but d'améliorer leurs pratiques d'enseignement du français oral et écrit en contexte technologique?

Appel de propositions

- 6.3 Dans quelle mesure les actions mises en place dans les universités québécoises au regard de la qualité du français en formation initiale, et ce, peu importe le domaine d'enseignement vers lesquels les étudiants se dirigent, portent-elles les résultats escomptés?

AXE 7 : L'ÉMERGENCE DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets sous cet axe doivent concerner le préscolaire.	
7.1	Quel est le lien entre le jeu symbolique et la progression du français oral et écrit chez l'enfant?
7.2	Quelles sont les conditions à mettre en place pour que l'enfant puisse raconter et dialoguer afin de développer sa compréhension des textes écrits en français?
7.3	Quels sont les effets à long terme d'une approche centrée sur le développement de l'enfant et d'une approche centrée sur l'enseignement explicite au regard du développement du français oral et écrit aux plans cognitif et affectif?

Puisque seuls les professeurs-chercheurs des universités et des collèges peuvent être porteurs d'une demande de projet, les milieux scolaires qui auraient une idée de projet, mais ne sauraient à quel chercheur s'associer, peuvent consulter le site Web de l'université avec laquelle ils aimeraient collaborer pour connaître les intérêts de recherche des chercheurs associés à celle-ci ou s'adresser directement soit à la faculté, au département ou même au chercheur avec lequel ils souhaiteraient collaborer.

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

- Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **la** ou **les priorités** auxquelles leur proposition se rattache et s'assurer que leur projet concerne des dimensions non étudiées ;
- Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement des priorités de recherche et à s'adjoindre une personne possédant une expertise dans le domaine de la didactique du français;
- Et afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en français doivent **prendre en considération** les dimensions suivantes que l'on peut qualifier d'horizontales : l'analyse différenciée selon le sexe et les caractéristiques des différentes régions du Québec. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.



Appel de propositions

CONDITIONS DU CONCOURS, DE LA SUBVENTION ET DE LA BOURSE

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous différents volets : bourse doctorale, projet de recherche, projet de recherche-action et synthèse des connaissances.
- Le début de la période de subvention est établi au 15 janvier 2015 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les chercheurs devront utiliser le [Guide 1 :4 :20](#) prévu à cet effet.
- Les montants prévus par volet sont précisés au tableau *Volets offerts dans ce concours* à la rubrique suivante.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement qui peuvent agir à titre de responsable de la demande. Elle s'adresse également aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale sur la thématique.
- Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la composition régulière de l'équipe (avec le statut de COP) pourront bénéficier d'un dégageant de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible par projet sous ce volet².
- En conformité avec les [Règles générales communes des trois fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- **Dans le cadre de ce concours, un chercheur pourra agir comme responsable dans un maximum de deux demandes, et ce, sur des volets différents.**
- **Dans le cadre de ce concours, les chercheurs pourront agir à titre de membres réguliers (chercheur responsable ou cochercheurs) pour un maximum de quatre demandes, et ce, pour l'ensemble des volets.**
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans son programme *Actions concertées* quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles³, au respect de la propriété intellectuelle⁴, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des étudiants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme *Actions concertées*.

² Voir Annexe 3 pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrit dans le volet de projets de recherche-action.

³ Voir Annexes 1 et 2.

⁴ Voir Annexe 4.

Appel de propositions

- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du programme *Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FROSC. Elles sont organisées par le FROSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention ou de la bourse.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Pour les projets en recherche-action, cet exercice va de soi, mais les retombées doivent aussi faire l'objet de préoccupations pour tous les responsables de projets financés. Dans cet esprit, le FROSC a développé le Guide 1 : 4 : 20⁵ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$/par an et demander un déchargement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le déchargement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*⁶. Ces montants sont toutefois disponibles seulement s'il y a des crédits disponibles pour ce programme en lien avec la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

⁵ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 : 4 : 20) : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

⁶ http://www.frgsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

Appel de propositions

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum
Soutien à la relève	Bourse doctorale	3 ans (9 sessions)	25 000\$ / an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	150 000 \$
	Projet de recherche-action	2-3 ans	175 000 \$*
	Synthèse des connaissances	1 an	50 000 \$

* Une partie du montant est prévue pour faciliter le dégagement de collaborateurs des milieux de pratique (COP) qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (voir annexe 3).

Définition des volets

Bourse doctorale en recherche

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs sur la thématique de l'écriture et de la lecture. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale⁷ du FQRSC.

Projet de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants.

Projet de recherche-action

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour résoudre les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets en recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient du milieu universitaire ou du milieu de la pratique. Ils

⁷ http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/programme.php?id_programme=16

Appel de propositions

engagent ainsi les chercheurs et le milieu de pratique participant à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation ou dans les étapes ou les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les membres réguliers de l'équipe doivent s'adjoindre au moins un représentant du milieu dont le statut correspond à celui de collaborateur des milieux de pratique (COP)⁸. Il s'agit d'une **condition d'admissibilité** pour bénéficier d'une subvention dans ce volet.

Parallèlement, les représentants du milieu de pratique ayant une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action pourront être inscrits dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande. Enfin, le responsable du projet pourra souligner la contribution des représentants du milieu qui participent à une tâche précise de la réalisation du projet (ex. : passation de questionnaires) directement dans le fichier joint à la demande visant la « Description du projet ».

Pour plus de précisions quant aux différents statuts des représentants du milieu de pratique impliqués dans le projet de même que les caractéristiques et exigences liées à chacun d'eux, consultez [l'annexe 3](#).

Synthèse des connaissances

La synthèse critique des connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) sous l'un ou l'autre des axes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme *Actions concertées*](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture à l'adresse suivante : www.frqsc.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitae* ». À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([cv commun canadien](#)), également disponible dans le site Web du FROSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme *Actions concertées*](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

⁸ Les dégagements de tâches des collaborateurs du milieu de pratique qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis uniquement dans le cadre du volet recherche-action, tel qu'indiqué à l'annexe 2.

Appel de propositions

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p><small>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</small></p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	5 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p><small>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</small></p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	5 points

Appel de propositions

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche 	20 points

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	25 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	15 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande de financement leur choix de ne pas le faire.

Appel de propositions

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.frgsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne cumulative (10 pts) • Progression et la durée dans les études (10 pts) • Bourses et prix reçus (10 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation générale du dossier et aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations des répondants (10 pts) • Expérience et réalisations du candidat (10 pts) 	20 points
Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) • La clarté et la précision des objectifs poursuivis (10 pts) • Pertinence de la méthodologie et réalisme du calendrier de réalisation (10 pts) 	30 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu (5 pts) 	20 points

Appel de propositions

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Appel de propositions

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet de recherche-action	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques (10 pts) • Contribution pour l'avancement des connaissances dans le domaine et la mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts) • Adéquation de la perspective théorique et articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques de même que la rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (20 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts) • Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts) 	20 points
Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifique et pratique (10 pts) • Qualité de la collaboration établie entre l'équipe et le milieu (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Appel de propositions

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts) Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une expertise particulière dans le domaine (10 pts) Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) 	25 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁹ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leurs responsabilités, notamment en tenant compte des

⁹ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FRQSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web à l'adresse suivante : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

Appel de propositions

traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateurs. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 7 MAI 2014** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse du Fonds Société et culture par courriel est prévue dans la semaine du 23 juin 2014.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2014** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 9 janvier 2015.

Le début des projets est prévu pour le **15 JANVIER 2015**.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

(spécifier le nom du concours dans l'objet et le no de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme *Actions concertées*

Concours : Programme de recherche sur l'écriture 2014-2015

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'information sur ce concours	Pour toute question ou problème d'ordre technique
Marc Bélanger Chargé de programmes FRQSC Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192 Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca	Odile Renaud Technicienne en administration FRQSC Téléphone : (418) 643-7582, poste 3194 Courriel : odile.renaud@frq.gouv.qc.ca

Appel de propositions

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE ET LES SYNTHÈSES DES CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e année *	4 ^e et 5 ^e année	CHC**
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					

■ Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

Appel de propositions

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e année *	4 ^e et 5 ^e année	CHC**
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collègue)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					



Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

Appel de propositions

ANNEXE 3 – NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION

Catégories de membre et implication sur le type de dépenses admissibles

Les gens du milieu de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie de la composition régulière de l'équipe ou apparaître dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » où doivent être inscrits les autres membres. Chacune de ces catégories de membres est assortie de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

Membre inscrit dans la composition régulière

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la composition régulière a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition porte le statut de COP¹⁰ et doit fournir un CV abrégé d'au maximum 2 pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre, 1) la formation, 2) l'expérience et 3) les publications ou autres réalisations scientifiques, le cas échéant. Ce CV abrégé sera joint à la demande et considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe. Notez que les membres réguliers portant les statuts suivants devront également produire un CV abrégé, selon ces mêmes directives : chercheurs gouvernementaux (CHG), praticiens-chercheurs (PC) ou chercheurs affiliés (CHA).

Le responsable de la demande peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le collaborateur du milieu de pratique (COP) d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Dégagement de la tâche pour les partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le collaborateur du milieu de pratique devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Membre inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe »

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

¹⁰ Un collaborateur des milieux de pratique, aussi appelé « Collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement, mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.

Appel de propositions

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition peut porter les statuts de CHG, PC, COP ou CHA (voir annexe de la description du programme *Actions concertées*¹¹). Pour ces membres, aucun CV n'est demandé. Il devra cependant être muni d'un numéro d'identification personnel ([le NIP est obtenu en faisant une demande par le biais du site Web du FRQSC](#)) afin de voir apparaître son nom dans la demande.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement afin de compenser le temps investi ou les frais encourus par le membre (inscrit dans la section B de la section « Composition de l'équipe ») pour sa participation à une ou des activités en lien avec la réalisation du projet. Le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à compenser l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Les sommes qui serviront à ces fins devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Dédommagement des participants à l'étude » de la grille de prévision budgétaire du formulaire (voir annexe 2). Une justification détaillée des sommes demandées, de même qu'une description des tâches assumées par le représentant du milieu de pratique, devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Autres collaborateurs du milieu de pratique

Bien qu'elles n'apparaissent pas dans la liste des membres de l'équipe mobilisée autour du projet de recherche-action, certaines personnes du milieu de pratique peuvent être impliquées dans une étape précise de la démarche (ex. : passation de questionnaires dans les salles de classe). Selon l'importance de leur contribution au projet, le responsable du projet devra expliquer, directement dans la description du projet, les tâches qui leur seront dévolues et les situer dans le calendrier de réalisation.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement aux employeurs de ces personnes afin de compenser le temps investi par ces derniers pour accomplir la tâche qui leur a été confiée, ou encore pour rembourser certains frais liés à leur participation (ex. : frais de transport). Une justification des sommes demandées devra apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

¹¹ http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=8

*Appel de propositions***ANNEXE 4 PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES****Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au [Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux](#) où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.


 Appel de propositions

ANNEXE 5 : GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES UTILISÉE LORS DES COMITÉS D'ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET SCIENTIFIQUE
GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
Exceptionnelle		
Se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	A +
Remarquable		
Présente des forces ou des qualités qui excèdent les normes scientifiques	85 à 89,9 %	A
Excellente		
Répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	A -
Très bonne		
Présente une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79,9 %	B+
Bonne		
Présente des faiblesses (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	B
Importantes faiblesses	60 à 69,9 %	C
Insuffisante	59,9 % et moins	D
Cote attribuée à une demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70% requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires, tel qu'indiqué dans l'appel de propositions		Z

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une demande doit obtenir la note minimale totale de 70% (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.